L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

[illegible] & Co., No. [illegible] rue de Chartres, entre Conti et Bienville. — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 27 NOVEMBRE 1861. — C. F. WEISSE, E. DUFOUR, [illegible], EDITEURS-PROPRIETAIRES.

Première édition,

MERCREDI MATIN, 27 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Leaumont, Blache & Co., [illegible] rue de Chartres,—Marchandises sèches.

Par R. M. Montgomery, sur la ferme de Mme Gombel, près Bienville et Avenue Carrollton,—Chevaux, vaches, cochons, chèvres, dindons, volailles, etc.

Par C. E. Forstall, sur le chemin de la Métairie, en face du Parc,—Le fonds d'un café et d'une grocerie.

Par R. B. Sykes, coin Tréme et St-Louis,—Le fonds d'un magasin d'épiceries.

La suspension des dettes.

Un journal de Bâton-Rouge, l'*Advocate* donne le sujet d'un projet de loi qui doit être, dit-il, prochainement proposé à la législature, et qui est presqu'une copie de la loi de suspension votée en 1814. Nous ne partageons pas l'opinion de notre confrère au sujet de ce projet de loi, qui nous paraît trop absolu dans quelques unes de ses dispositions et beaucoup trop vague dans d'autres. Il dépasse le but que la législature doit avoir en vue en ce moment et qui est de protéger certains débiteurs, dignes d'intérêt, contre des poursuites trop rigoureuses, qui ruineraient pour effet de sacrifier inutilement la propriété gage des créanciers.

L'interdiction absolue de tous les protêts est de nature à causer plus d'inconvénients que d'avantages. Le protêt est un acte conservatoire destiné à sauvegarder les intérêts légitimes du porteur contre les endosseurs et tireurs, et nous sommes d'avis que la législature doit éviter toute interdiction des actes conservatoires; son rôle doit se borner à autoriser dans certains cas la suspension de l'exécution.

La section 2, relative à l'interdiction des ventes sur saisie, prend bien la précaution d'ajouter: "pourvu que le délai accordé ne cause aucun préjudice aux détenteurs ou propriétaires des billets, obligations ou jugements", mais à quoi servira cette réserve dans la pratique? Qui sera juge dans la question? Il est facile de voir qu'une clause aussi vague donnerait lieu plus tard à des contestations sans nombre. La plupart des créanciers voudraient user de la faculté de demander un ordre de séquestre pour assurer leur gage et on tomberait dans un dédale inextricable de procédures au détriment du créancier et du débiteur.

La question est d'ailleurs complexe. Nous ne sommes pas au lendemain d'une crise venue subitement, ni dans une de ces situations qui autorisent un gouvernement à accorder à tout le monde une prorogation de trois ou de six mois pour le paiement des dettes, comme l'a fait le gouvernement provisoire, en France, le lendemain du 24 février 1848. Voilà près d'un an que la crise existe et, les choses ne sont plus entières. Pour les dettes antérieures à la crise, il est intervenu des arrangements particuliers entre les débiteurs et leurs créanciers; les anciens billets ont été renouvelés plusieurs fois ou de nouveaux ont été faits en remplacement des anciens. Quant aux dettes contractées depuis la crise on peut dire qu'elles l'ont été en connaissance de cause de la part du débiteur et du créancier, et il serait injuste d'intervenir dans l'exécution d'un contrat qui a été quelque peu aléatoire.

Après avoir mûrement réfléchi aux deux faces de la question, nous sommes arrivés à cette conclusion: que dans les circonstances actuelles la législature aurait tort de voter une loi générale de suspension et même d'accorder un délai général aux débiteurs. La seule chose qui nous paraisse faisable est d'autoriser les juges des différentes cours et les juges de paix à accorder dans le jugement emportant condamnation un délai pour l'exécution, lorsque les circonstances justifieront la demande de terme faite par le débiteur.

Par ce moyen tous les droits des créanciers seront garantis et en même temps l'on évitera le sacrifice inutile de la propriété du débiteur. C'est aux juges qu'il appartiendra d'apprécier les circonstances et de venir en aide aux débiteurs [illegible] assistance à ceux [illegible]. On évitera d'aggraver [illegible] dans toutes les affaires [illegible] manquerait pas de faire une [illegible].

[illegible] à la crise ne saurait, d'ailleurs, [illegible] une législation quelle [illegible] chercher dans le rétablissement du crédit, aujourd'hui complètement mort et enterré. Du crédit personnel il n'en peut être question jusqu'à la restauration d'un nouvel état de choses, aussi voulons-nous parler du crédit réel, reposant sur un gage en propriétés ou en marchandises. Qu'une institution financière s'établisse pour prêter soit aux propriétaires sur hypothèque, soit aux détenteurs de produits et de marchandises sur dépôts, et cette institution rendra de signalés services tout en faisant des opérations profitables. Les billets qu'émettrait un établissement de ce genre, au lieu d'être représentés par des espèces ou des valeurs en portefeuilles, seraient représentés par des marchandises ou des propriétés et ils seraient admis dans la circulation avec autant de faveur que les billets de banque ordinaires. Une idée à peu près analogue à celle que nous émettons est en ce moment à l'étude, et nous espérons avoir bientôt à rendre compte d'une combinaison qui remplira le but mieux que toute intervention de la Législature ou de l'Etat dans les affaires des particuliers.

La nomination d'un imprimeur d'Etat.—Le télégraphe nous annonce que la législature doit s'occuper immédiatement de la nomination d'un imprimeur d'Etat. Nous avons une simple observation à faire au sujet de cette nomination et de la publication des lois dans les deux langues. Le but de cette publication est de porter les lois à la connaissance des citoyens. Or, pour que ce but soit rempli, il faut, ce nous semble, que la publication ait lieu dans un journal qui ait une forte circulation dans toutes les parties de l'Etat. C'est manquer complètement le but que de choisir un journal publié dans une seule langue et dont la circulation est restreinte aux limites d'une paroisse. A quoi servent, par exemple, les publications en langue française faites dans une feuille qui ne se publie qu'en anglais?

Jusqu'à présent l'élection d'un imprimeur d'Etat a toujours été une affaire de parti. Aujourd'hui il ne doit plus en être ainsi, et la législature ne devrait consulter dans son choix que l'intérêt public. Si l'on veut que les lois soient portées à la connaissance des populations, dont le français est la langue habituelle, il faut qu'elles soient publiées dans un journal écrit dans cette langue et qui circule parmi ces populations.

La poste et les bons confédérés.—Le maître de poste de la Nouvelle-Orléans, M. Riddell, persiste à refuser les bons confédérés. Si M. Riddell agit ainsi pour obéir aux anciens règlements postaux qui prescrivaient de ne recevoir que des espèces, nous lui rappellerons que la loi approuvée le 19 août 1861, relative à l'émission des bons confédérés, porte textuellement:

"Lesdits bons seront reçus en paiement de la taxe de guerre et de toutes les autres dettes publiques, excepté le droit d'exportation sur le coton."

Nous ne connaissons pas de loi postérieure à celle-ci qui ait créé une exception pour la poste. Il y a d'ailleurs un fait certain—c'est que, les employés de la poste, les entrepreneurs du transport des malles sont payés au moyen de la monnaie des martyrs, et nous ne voyons pas pourquoi l'on persisterait à refuser à la poste les bons confédérés qui forment maintenant une sorte de monnaie légale. Si M. Riddell a des ordres spéciaux à cet égard, il serait bon que le public en fût informé. Dans ce cas le blâme retomberait sur le directeur général des postes et c'est à ce dernier que les réclamations devraient être adressées. Les espèces deviennent de plus en plus rares et il sera bientôt impossible à beaucoup de gens d'affranchir des lettres.

Incendie de la canonnière Tuscarora.—L'*Avalanche* nous donne quelques détails sur l'incendie de ce bateau, samedi dernier, à environ quinze milles de St-Helena. Le feu a été découvert à l'arrière de la chaudière dans la cage de la roue, et le vent étant très fort, en sept minutes le feu avait gagné l'arrière, où se trouvaient les bombes. Le *Tuscarora* avait été dirigé vers la terre, et le capitaine et l'équipage ont pu se sauver. L'explosion des bombes a gagné le feu aux cabanes à quelque [illegible] Elliott et à la côte des arbres. L'équipage, qui était resté pour [illegible] et inonder la soute aux poudres, [illegible] est dans le fleuve. [illegible] par l'incendie des arbres, au [illegible] haut d'un arbre qu'on a [illegible]. [illegible] relever la coque du *Tuscarora*. La soute aux poudres [illegible] fait explosion.

[illegible] du Fingal.—Nous lisons dans [illegible] de Memphis:

Nous venons de voir une dépêche officielle de Savannah qui décrit ainsi la cargaison du steamer *Fingal*, arrivé récemment d'Angleterre dans ce port: 7500 carabines Enfield, [illegible] cartouches pour ces carabines, [illegible] 24,000 livres de poudre à canon, [illegible] livres de poudre à fusil, un million de capsules, 10,000 paires de couvertures, et [illegible] paires de souliers; et un certain nombre d'[illegible] de médecine pour la Louisiane et la Géorgie.

Par le Télégraphe.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES A L'ABEILLE.

Occupation de l'Ile Tybee.

Savannah, 26 novembre.—Le *News* de ce matin dit que les navires fédéraux se sont approchés hier de l'île Tybee et ont tiré plusieurs coups de canon. Il n'y avait pas de troupes confédérées sur l'île, aussi quelques canons du fort Pulaski.

Le général Lawton est allé au fort.

On suppose que l'ennemi tentera de s'établir dans l'île pour rendre le blocus plus effectif.

On rapporte que depuis les fédéraux ont occupé l'île.

Affaires à Pensacola.

Richmond, 25 nov.—On a reçu la dépêche officielle suivante datée du 25, à une heure, de Bannonville, près de Pensacola:

L'ennemi paraît en avoir assez et ne riposte plus à nos feux. Il a tiré sur notre hôpital, mais nos malades avaient tous été transférés. Un grand nombre de boulets rouges et de bombes ont été lancés sur l'arsenal, mais les dégâts sont comparativement faibles.

Braxton Bragg.

Une autre dépêche reçue dimanche soir porte:

"Les deux navires fédéraux se sont retirés criblés. Tous les dégâts causés à nos travaux sont réparés. Nos blessés n'ont été atteints que légèrement et vont bien."

Arrestation d'un espion.

Richmond, 25 novembre—Daniel Hand, autrefois marchand à Augusta et Savannah, mais plus récemment à New-York, a été amené ici et mis en prison sous l'accusation de trahison et d'espionage.

L'affaire Mason et Slidell.

Parmi les bruits qui courent il y en a un suivant lequel Lord Lyons aurait demandé qu'on relâchât Mason et Slidell; sur le refus qu'il aurait éprouvé, il aurait demandé ses passeports.

Washington, 19 novembre.—Lord Lyons ne s'est pas conduit comme un diplomate depuis la nouvelle de la capture de Mason et Slidell. Dans ses relations non officielles il est très impertinent. Dans ses conversations, il prétend qu'il est que les Etats-Unis abandonnent le point en controverse, désavouent l'acte de Wilkes, et renvoient Mason et Slidell en Angleterre.

Le ministre espagnol a déclaré ouvertement que si Mason et Slidell avaient été enlevés à bord d'un navire espagnol, il aurait immédiatement demandé ses passeports.

Lord Lyons a, dit-on, pris un ton menaçant et a déclaré que Mason et Slidell doivent être rendus, et qu'une ample réparation devrait être accordée pour l'offense faite à la couronne anglaise. Rien de ceci n'a été dit officiellement, mais dans ses conversations particulières il emploie sans réserve les plus fortes expressions de désapprobation.

NOUVELLES D'EUROPE.

Liverpool, via Queenstown, 9 novembre.—Les recettes de coton pour la semaine n'ont été que de 17,000 balles qui ont été prises par les consommateurs. Vendredi les ventes ont été de 20,000 balles; le marché a fermé avec animation avec une tendance à la hausse. Voici les cotes des courtiers:

Fair Orleans, 12 3/4 d.	Mid. Orleans, 12 d.
Fair Mobile, 12 1/2 d.	Mid. Mobile, 11 3/4 d.
Fair Uplands, 12 3/4 d.	Mid. Uplands, 11 5/8 d.

Le stock à Liverpool était de 533,000 balles, dont 300,000 balles de provenance américaine.

Liverpool, 8 novembre.—Les céréales et les provisions sont calmes.

Londres, 8 novembre.—Les Consolidés sont à 93 1/4 à 93 1/2, l'argent est facile.

France.

Paris, 8 novembre.—Il y a eu quelques grandes faillites à Paris. La Bourse est ferme et en hausse.

La reconnaissance du royaume d'Italie est virtuellement faite.

(DEPECHES DE NUIT.)

Législature de la Louisiane.

Baton Rouge, 26 novembre—Au Sénat, M. Moore a présenté une résolution qui approuve le Gouverneur d'avoir recommandé aux banques de suspendre les paiements en espèces et d'émettre des bons confédérés. Cette résolution ordonne également que la question soit soumise au peuple. Le même sénateur a présenté un bill qui autorise les juris de police des paroisses de prélever une taxe de guerre, et une résolution qui ordonne de s'enquérir s'il ne conviendrait pas que l'Etat se chargeât de percevoir et d'acquitter la taxe de guerre de la Confédération.

—A la Chambre, la résolution de M. Tappan, demandant que la Législature siège à la Nelle Orléans a été, après une vive discussion, mise à l'ordre spécial du jour pour demain.—Une résolution fixant à jeudi 28 du courant l'élection de censeurs et présentée par M. Davignoaud, a été adoptée.—Un bill important au sujet des procédures exécutoires a été présenté par M. Estlin, et M. Solomon en a présenté un autre relativement à l'enregistrement de votants dans la ville de la Nouvelle Orléans.—Une résolution de M. Macauley au sujet de l'élection immédiate d'un imprimeur d'Etat a été discutée demain.

Le message du gouverneur a été envoyé aux deux chambres, aujourd'hui, à midi.

NOUVELLES DE SAVANNAH.

Le drapeau Lincolniste flotte sur Tybee.

Savannah, 26 nov.—Le *Republican* de ce matin publie la nouvelle suivante: "Dimanche soir, à une heure avancée, plusieurs bateaux remplis de Lincolnistes ont débarqué sur Tybee des troupes qui ont peu après arboré le drapeau fédéral sur cette maison."

NOUVELLES DE CHARLESTON.

Débarquement des Lincolnistes sur la terre ferme.

Les Confédérés marchent à leur rencontre.

Charleston, 26 nov.—Une dépêche officielle (dit le *Courrier* de ce matin) reçue dans cette ville et portant la date de 24 courant, annonce que deux bateaux ont débarqué des Yankees à Buckingham, à 6 milles de Bluffton. Ils sont conséquemment sur la terre ferme. Nos forces ont marché à leur rencontre. Le général Lee a défendu que personne sortit de Charleston sans un permis de maire.

NOUVELLES DE BALTIMORE.

L'opinion publique devient alarmante au Nord.

Les Fédéraux forcés de sortir de leur inactivité.

Charleston, 25 novembre—Les journaux de ce matin renferment une dépêche en date de Manassas, 24 courant. Il y est dit qu'une personne qui vient d'arriver de Baltimore annonce que l'opinion publique est si alarmante que le gouvernement fédéral est forcé de sortir de son inactivité. Elle croit qu'il y aura une attaque simultanée des Yankees dans les dix jours. McClellan s'avancera probablement dans une semaine si le temps le permet. Les chemins sont en mauvais état, mais on dit que McClellan est déjà de ce côté-ci d'Annandale et s'avance. Nos troupes ont été passées en revue aujourd'hui à Manassas, par les généraux Beauregard, Johnson et Smith.

NOUVELLES DE NASHVILLE.

Les Yankees vont bientôt s'avancer.—Grand nombre de troupes arrivent à Louisville.

Nashville, 26 nov.—Les mouvements à Louisville et ailleurs, dans le Kentucky, semblent indiquer que les Fédéraux s'avanceront bientôt en grand nombre. Depuis plus de dix jours il arrive journellement à Louisville deux ou trois régiments qui ont été expédiés pour Bowling Green. Les forces de Nelson ne sont transportées de Prestonburg à l'embouchure de la rivière Sandy d'où elles ont été transportées à Louisville. Les troupes des camps Wild Cat et Dick Robinson paraissent se concentrer à Danville et à Crab Orchard.

Deux Lincolnistes brulés par les Confédérés.

Bowling Green, 24 novembre.—Le courrier de Louisville d'aujourd'hui apprend qu'un détachement de 22 hommes a été envoyé hier à Franklin, Ky, pour arrêter quelques lincolnistes qui commettaient des déprédations dans le voisinage. Les lincolnistes étaient au nombre de 12 ou 15 [illegible], et l'un d'eux se mit à défier les Confédérés et à tirer sur eux, qu'il a [illegible]. Alors nos hommes se sont précipités sur la maison et y ont mis le feu. Toute la maison a brûlé avec ceux qui étaient dedans, à l'exception de deux qui sont parvenus à s'échapper. Un détachement de 25 hommes de cavalerie est arrivé à Franklin, hier soir pour arrêter les hommes impliqués dans cette affaire.

De Washington.

[illegible] se prépare à marcher en avant.

Washington, [illegible] nov.—Des dépêches reçues ici aujourd'hui, de Rosecrans, disent que le rebelle Floyd avec toutes ses troupes a abandonné sa position près Gauley Bridge (le pont Gauley) et s'est dirigé vers Nashville, où on dit qu'il a l'intention de faire halte.

Rosecrans est encore à Gauley Bridge avec toutes ses troupes, mais il se dispose à faire un mouvement en avant aussitôt que les préparatifs nécessaires seront terminés.

De New-York.

New York, 22 nov.—Le correspondant à Port Royal du *Times*, dit que la flotte doit être divisée et que les transports doivent transporter 6,000 hommes de troupes qui sont chargées d'aller ouvrir [illegible] autre port. Les transports sont maintenant en train de faire de l'eau pour [illegible]. Il y a ici de à Papa Island, un [illegible] de coton pour faire 3,000 balles. Le [illegible] dit que les steamships Delaware, Boston et Cosmopolitan, ont été affrétés par le [illegible] pour Port Royal. [illegible] Port Royal. Il prendra [illegible].

[illegible] sur la guerre.

Manassas, [illegible] Les camps des fédéraux [illegible] engagement [illegible].

Le *Sun* de Baltimore du 22 rapporte qu'il y a eu plusieurs [illegible] fédérales et petites guerres [illegible].

De Washington.

Washington, [illegible] pendant qu'on peut en croire les rapports, lord Lyons n'a pris encore aucune [illegible] au sujet de l'arrestation de MM. Mason et Slidell, et n'a eu aucune communication avec ce [illegible].

Le *Post* de New York du 20 dit que des lettres [illegible] gouvernement anglais refuse de laisser sortir les navires fédéraux qui [illegible] à bord à destination des Etats Unis.

Richmond, 26.—La correspondance de Washington dit que le congrès [illegible] en session jusqu'à l'été prochain, et dit que les fédéraux ne réussiront à obtenir que très peu de coton par la force.

Geo. Peabody et M. Bates écrivent de Londres que la Grande Bretagne ne reconnaîtra pas la Confédération et ne lèvera pas le blocus.

La panique a gagné New-York, Philadelphie et Baltimore, par suite des craintes d'une guerre avec l'Angleterre, à propos de l'arrestation de MM. Slidell et Mason.

Le traître Andy Johnson se rendant dans l'Est du Kentucky.

Louisville, 24 nov—Andy Johnson est arrivé ici, se rendant dans l'Est du Kentucky.

De New-York.

New-York, 22 nov.—Il y a ici une agitation considérable au sujet de l'élection du maire. Les candidats sont Wood, Opdyke, Gunther, Swackhammer et Kelly.

Christopher Mipp a été arrêté à Cincinnati, comme accusé d'être un espion du Sud.

Le département de la marine attend d'heure en heure la nouvelle de la destruction des batteries de Bragg à Pensacola et de la déroute de ses troupes.

Mann et Yancey ont dîné avec les membres de la Compagnie des *Fishmongers* à Londres, le 9 du courant.

Robert Mure, de Charleston, était arrivé à Liverpool.

—Le Times de Londres, du 8 novembre, dit: "La paralysie du commerce dans les districts manufacturiers est chaque jour plus visible."

La Banque d'Angleterre a réduit son escompte à 3 pour cent.

L'escadre alliée qui doit être envoyée au Mexique, se ralliera à la Havane ou à Vera-Cruz.

DE SAVANNAH.

Les Lincolnistes se préparent à attaquer Pulaski.

Savannah, 26 nov.—Le commodore Tatnall, avec trois petits steamers et une chaloupe canonnière, a attaqué la flotte ennemie à Cockspur roads, aujourd'hui. L'engagement a duré une heure. Quarante ou cinquante boulets ont été échangés, et personne n'a été blessé de notre côté. On ignore si l'ennemi a souffert. N'ayant pu parvenir à attirer la flotte sous le feu du fort, le commodore Tatnall s'est retiré.

Six grands navires sont maintenant en dedans de la barre. Une grande frégate a été remorquée au dessus de la barre cette après midi. L'ennemi a des avant postes tout autour de l'île Tybee jusqu'à la hauteur de King's Landing. On rapporte que les Yankees ont pris possession de l'île Warsaw, et on croit que l'ennemi se prépare à attaquer le fort Pulaski.

De Richmond.

Richmond, 26 nov.—Le Président Davis a envoyé aujourd'hui un message à la session extensive du Congrès au sujet de la sécession du Missouri, avec une remarquable lettre du gouverneur Jackson, le tout accompagné de l'acte de dissolution, d'un acte ratifiant la constitution du gouvernement provisoire et de la convention arrêtée entre les commissaires de Missouri et ceux des Etats Confédérés. Le Congrès a unanimement ratifié la convention arrêtée entre R. M. T Hunter et les commissaires du Missouri.

Cigares.—P. Prats & Co, 29, Commercial Place, offrent aux marchands et au public un magnifique stock de cigares, tous de qualité supérieure et provenant des premières maisons de la Havane. On peut d'ailleurs s'en assurer en se référant aux marques énumérées dans l'annonce de MM. Prats & Co.

CHRONIQUE LOCALE.

Théâtre.—Il y a spectacle nouveau, tous les soirs, à l'Académie de Musique, rue St Charles. Celui de ce soir se compose de *A Roland for an Oliver*, charmante comédie, et d'un vaudeville.

Nomination.—M. John P. Walden, shérif des cours civiles, a prêmaté, lundi, comme son député à la Cour Suprême, M. Alfred Kilshaw qui a été accepté et assermenté comme tel.

Conseil de ville.—Il n'y a pas eu de quorum hier soir au Conseil des Aldermen, et il y avait à peine le quorum suffisant dans le Conseil inférieur.

Il est donné lecture d'une communication émanant du maire, et indiquant qu'il a mis son veto sur la résolution accordant à E. D. Gallagher la permission de bâtir une toiture sur la Levée, à la charge par lui de payer $40 par mois au Free Market. M. Monroe dit qu'il ne serait pas juste d'accorder à l'un ce qui a été refusé à d'autres, et d'ailleurs il ne croit pas qu'on ait le droit d'accorder une semblable permission sans l'assentiment des fermiers des wharfs. Cette communication a été déposée sur le bureau, à la demande de M. Bopp, par le motif que le délai pour le veto est passé. Mais le maire peut faire opposition en s'appuyant sur ce que le dimanche ne doit pas être compté.

Lecture est donnée d'une pétition signée de MM. John P. Burnett et autres, se plaignant du fumé que cause la batterie placée en plein de la rue Esplanade, prétendant que c'est une nuisance. Conséquemment, la pétition, le public ne s'intéressait guère, quand l'affectation a été faite pour la construction d'une batterie de mousquets, qu'il fallait des exemples et des fonds pour apprendre aux citoyens à servir des pièces d'artillerie. On aurait tout aussi bien pu en construire une semblable à celle qui est sur la place Lafayette.

Un nègre tué.—M. Beach s'est enquis hier des faits qui se rattachent à la mort du nègre Wellington appartenant à la succession de L. Prague et qui a été tué d'un coup de couteau, dans la rue St Joseph, à sept heures du matin.

Il paraît qu'un boulanger qui apporte du pain au Marché Ste Marie s'était aperçu qu'il lui manquait chaque matin 10 à 15 douze pains. Il résolut de guetter le voleur. Hier matin, ayant surpris Wellington sur le fait en croyant qu'il était le coupable, il le poursuivit dans le passage qui conduit du marché à la rue St Joseph. Le nègre essayait de gagner le moulin et il résistait. Lorsqu'ils arrivèrent tous deux à la rue St Joseph, le boulanger atteignit Wellington et lui plongea un couteau Bowie dans le dos. L'esclave ne précipita dans le moulin et y expira avant l'arrivée du médecin.

Le boulanger s'en retint au marché, le couteau encore sanglant dans la poche. Il dit ce qu'on lui prenait son pain tous les jours et qu'il avait enfin puni le voleur.—Plusieurs heures s'étaient déjà écoulées lorsque le policier Parrott.

Le nom du boulanger est John Hodgins. Il ne nie pas avoir tué le nègre, mais il allègue qu'il a été frappé le premier.

Première Cour.—L'accusation portée contre Thomas Shaw a été mise hors de la Cour à la demande de l'avocat du District.—Shaw a tué Jno W. Wat, le 14 juin dernier, dans un accès de folie, à bord du bateau à vapeur Texas; il l'a frappé tandis qu'ils causaient tranquillement tous deux sur le pont. L'affaire a été faite plusieurs fois, mais il n'y a pas de témoins contre l'accusé qu'il d'ailleurs n'a pas encore recouvré la raison.

—John Elliott, f. e. l., a été déclaré coupable d'avoir violé la loi en habitant l'Etat.

Recorder Gunne.—Mme Hart que Mme Carroll accuse de l'avoir assaillie une serrure à la main et d'avoir voulu la tuer, a fourni un cautionnement de trois cents piastres pour répondre de sa comparution.

Un affidavit accuse John Williams d'être entré chez M. Francis Carrera, rue de l'Hôpital, et d'en avoir emporté une pendule.

Annie Mitchell se plaint d'avoir été insultée par Elizabeth Ross.

Les Yankees a l'île au Caillou.—Nous lisons dans l'*Union* de Lafourche:

Il y a quinze jours environ, M. Douglas, gardien du phare de l'île Timbalier, rapporte avoir vu deux ou trois navires de guerre dans la direction de la Belle Passe. La nouvelle nous arrive cette semaine qu'un certain nombre de Lincolnistes ont débarqué à l'île au Caillou, y ont tué des bestiaux et y ont commis d'autres déprédations. Samedi dernier, le Dr F. E. Robertson, MM. Kelly et Oscar Price qui étaient allés sur l'île dans un canot ont été attaqués, en se sauvant, par les fédéraux qui leur ont tiré 50 à 60 coups de fusil. Les voiles de leur canot ont été criblées de balles et ces messieurs n'ont échappé à la mort que par miracle. Depuis quelques semaines il ne restait personne sur l'île, M. Fangi, chargé de la garde de propriétés de l'île, ayant jugé prudent de revenir sur le continent avec sa famille. Il y a sur l'île beaucoup de bestiaux appartenant à la famille Thibodeaux et au juge Barras qui y ont des résidences d'été. Nous espérons que des mesures seront prises pour arrêter les déprédations des maraudeurs de l'escadre, qui infestent nos côtes et viennent rôder dans nos baies et nos bayous.

Les finances federales.—La *Tribune* de New York continue à s'alarmer de l'énormité des dépenses qu'occasionne la guerre; elle s'exprime ainsi à ce sujet:

Il n'y a pas moins d'un demi-million de soldats (réguliers, volontaires et milice) qui tirent du trésor fédéral leur nourriture, leur entretien, leur transport et leur paie; et notre armée a jusqu'à présent coûté $1,000 par homme par année ou environ $3 par jour. Nous ne croyons pas que la moyenne soit au dessous de cela à présent, surtout si l'on comprend les frais de casernement et d'équipement des régiments. Nous croyons que le gouvernement dépense, y compris les frais de blocus et de la grande expédition navale, plus de 2 millions de piastres par jour, ou au moins $700,000,000 par an. Quand nos armées auront été complétées, habillées et équipées, avec les canons, les petites armes, les chevaux, les wagons, les munitions, etc., la dépense sera peut-être considérablement réduite; mais nous n'arriverons pas à ne dépenser qu'un million par jour tant que la guerre durera.

La *Tribune* tout en trouvant que la guerre est une chose nécessaire, ne doute pas de la paix; elle demande au contraire que la guerre soit poussée avec vigueur et dit qu'il serait "mieux de faire prendre à l'armée fédérale des quartiers d'hiver avec un tel fardeau de dépenses."

Décédée, hier à 3 heures de l'après-midi, à l'âge de 28 ans, Mme veuve Hortense Cadet, née Glapion.

Les parents et amis de la famille, ainsi que ceux des familles Durel et Tricou, sont priés d'assister à l'enterrement qui partira cette après-midi à 4 heures du No 202, rue Félicité, entre Dugué et Hercules.

Un service funèbre sera célébré vendredi prochain, [illegible], à l'église St [illegible] pour le repos de l'âme de feue Adélaïde [illegible]. Les amis des familles [illegible] sont invités à y assister.

Changement de local.

Les bureaux [illegible] notre [illegible] rue de Chartres, No 102, [illegible].

[illegible] J. WILSON & Co., [illegible] rue de Chartres No [illegible]

Mulets à vendre.

A vendre, pour du comptant ou des bons Confédérés, [illegible] mulets d'[illegible].

[illegible] B. DAWSON, No 4, rue Royale.

FEUILLETON.

LA FILLE DE SATAN.

[illegible] SCENE—Suite.

L'ombre de cet arbuste était favorable à Lucia. Déjà chez la reine Marguerite, c'était sur le canapé où les orangers versaient leurs pétales et leur doux parfum que son âme avait éprouvé à s'ouvrir, à l'amour. En ce moment, en joie intérieure d'être délivrée d'une rivale, jointe à l'influence de cet air embaumé, la rendait toute radieuse d'une grâce tendre et souriante.

En parcourant du regard ces arbustes du Midi, et en faisant avec Georges le choix de ceux qu'elle enverrait à la reine de Navarre pour les mettre à la place des siens, moins beaux à son gré, elle considérait ce luisant feuillage avec amour.

Car cette belle Satania, de sentiments si haineux et féroces envers les hommes, était pleine de sympathie pour cette végétation, parure du monde, pour ces gracieuses plantes, qui charmant la vue, qui épurent et embaument l'air, qui font tant de bien et jamais tant de mal, pour ces grands arbres, qui répandent généreusement leur ombrage, qui *donnent des fruits*, selon l'expression consacrée, parce que sans rien demander, avec le seule aide du ciel, ils laissent tomber dans la main tendue leurs précieux produits.

Georges et Lucia mirent leur soirée entière à se choisir deux orangers, et cette soirée fut la plus douce de leur vie. Le bonheur qu'ils devaient trouver dans un amour subit, étrange et fatal, était arrivé à son plus beau instant; comme la délicieuse fleur blanche des arbustes sous lesquels ils se trouvaient, attend son plus parfait épanouissement à l'heure où elle va tomber.

En même temps, au dehors, Jean Tripot s'acheminait joyeusement vers le quai. Ayant demandé un congé pour le lendemain, il s'était cru libre de sortir dès le soir; et, après avoir confié son cheval aux autres valets du capitaine de Rosny, il allait vaquer à ses propres affaires.

La retraite de madame de Chantal laissant toute liberté à sa jolie suivante Marthine, celle-ci avait consenti à profiter de cette occasion pour renouveler les parties fines et honnêtes qu'elle faisait parfois avec son respectueux adorateur.

Il était question pour le lendemain d'une promenade sur l'eau, et Tripot allait sur la rive des Grands Augustins retenir un bateau.

Il avait besoin de deux choses pour fêter sa belle: de la liberté, facile à obtenir, et de l'argent, moins aisé à se procurer. S'il en gagnait beaucoup chez M. de Rosny, Marthine lui en coûtait encore davantage avec le goût des colifichets et des toilettes folles, dont sa mise austère chez la sainte dame la rendait avide pour les jours où elle s'ébattait au dehors. Et le galant Tripot, satisfait sur les autres points, eût voulu être assez riche le lendemain pour combler les désirs de cette belle.

En chemin, en tête voyageait. Il se voyait déjà à cette belle journée garantie par un splendide coucher du soleil. Toute cette scène d'un heureux tête à tête sur la rivière se jouait déjà dans sa pensée avec le dialogue qui l'accompagnait:

—Mademoiselle Marthine, que dites vous de cette promenade sur l'eau? disait-il dans son imagination.—Que je n'ai vu si beau jour de ma vie, répondait-elle dans la même sphère.—Cette nappe d'eau bleue, avec toutes ces barques qui jouent de la musique?—Ça ressemble au grand concert des anges de la Bible.

Puis Tripot prenant un air sournois:

—Et que diriez vous si dans ce bateau il se trouvait un goûter?—Oh! cela, c'est impossible.—Du vin, des fruits et des gâteaux.—Non, certainement, monsieur Tripot. Il n'y a ici que de l'eau à boire, et il ne pousse pas des noix et des raisins sur la rivière.—Et si on en apportait!—Il y en aurait.... Mais nous n'avons rien emporté avec nous.—Et ce paquet posé sur mon épaule?—Ah! vous l'avez dit, c'est un manteau pour vous envelopper si vers le soir l'air fraîchit.—Eh bien, belle Marthine, regardez.... vous allez voir ce que vous allez voir.

Et Tripot, toujours en imagination, déroulait l'enveloppe, qui laissait voir un lieu d'un caneton, un flacon de vin, des brioches, des pêches, et même ce que Marthine avait jugé impossible, des noix et des raisins.

Le ravissement tenait Marthine immobile: et à cet endroit de l'entretien, Tripot profitait de cet étourdissement de la belle pour lui prendre un baiser.

En marchant ainsi enfoncé dans ses pensées, Tripot alla tomber sur un tas de charrettes. Il regarda devant lui.

Quoique au tournant du quai de l'Ecole, endroit où il était arrivé, la voie fût assez large, le passage était interrompu par une foule agitée. Tout ce qui pouvait se distinguer au premier regard, c'est que ce point en un bateau à commencer.

Pourtant Tripot, accoutumé à ces incidents des rues de Paris, comprit bien vite, aux propos entrecoupés qui se tenaient autour de lui et aux mêmes qui étaient prononcés, le sujet de la rixe qui venait de s'élever.

A ce tournant du quai, les équipages du seigneur de Chaumont et du marquis de Marcouty s'étaient rencontrés. Voulant tous deux le haut du pavé, prérogative à laquelle on était alors si acharné, ils n'étaient parvenus qu'à s'accrocher.

Les laquais de leur suite avaient échangé des injures, puis des coups de flamberge; le peuple, accourant de tous côtés, était venu prendre fait et cause dans la querelle.

Les maîtres n'avaient plus songé alors qu'à sortir de la bagarre, et les voitures s'étant dégagées, chacune avait filé de son côté, laissant la pègre des manants et laquais se débattre à son aise.

La politique était toujours sur le tapis. Ce qui avait surtout amené la collision présente, c'est que le seigneur de Chaumont tenait pour le roi et celui de Marcouty pour les Espagnols.

C'étaient tous les jours des scènes pareilles. Mais la nouvelle de l'ambassade tendue dans la précédente nuit pour assassiner le roi dans la forêt de Bondy, commençait vers le soir à se répandre dans Paris, et la colère qu'inspirait aux uns cette tentative, aux autres le non succès dans elle avait été suivie, envenimait prodigieusement les esprits.

Ce n'étaient que clameurs violentes rappelant l'approche de la nuit.

En même temps, les coups de bâton et les coups d'épée volaient.

Les pauvres charrettes, les tombereaux de manœuvriers qui passaient étaient venus échouer dans cet ouragan de monde, et s'y trouvaient enveloppés, foulés aux pieds.

Du reste, la mêlée était si serrée que les combattants avaient à peine la liberté de leurs coudes pour distribuer les coups d'estoc et de taille.

Tripot, les mains dans ses poches, regardait.

Il remarqua bientôt, au sommet du tumulte, un combattant qui se distinguait par sa vaillance comme par sa position élevée.

Celui-ci portait seul l'habit militaire au milieu de populaire et des valets. Tombé dans ce brouhaha par hasard, il donnait un bon coup de main aux royalistes, chargeant de toutes ses forces les gens à la livrée de Marcouty. Un tombereau s'étant trouvé sous ses pieds, et, juché là-dessus, il formait comme la tête de la bataille.

Faisant la rose sur son piédestal, le militaire semblait charmé de mettre ainsi les grâces de sa personne en vue, en même temps qu'à cette place il obtenait plus de liberté de mouvements pour faire jouer sa flamberge.

Tripot, en apercevant ce champion, laissa échapper un cri de surprise.

Puis il tendit la tête entre les bonnets et les feutres des autres assistants pour l'examiner davantage.

Après quoi il se dit:

—Oui, ma foi, c'est lui, c'est bien lui, mon arquebusier du moulin de la galette.... Tudieu! comme il s'en donne!.... à droite, à gauche.... autant de coups de lame lancés, autant d'adversaires mis en déroute....

Et regardant encore entre ses mains arrondies:

—Je le reconnais à merveille.... Il a encore à cette besogne l'air goguenard avec lequel il me regardait lorsque je mourais de peur.... un poing sur la hanche.... c'est cela, il me semble le voir encore en se penchant d'ici, de là, vouloir faire admirer la souplesse de sa taille.... Et ses moustaches.... Dieu de ciel! elles semblent encore grandir dans le combat, comme les ailes de l'aigle qui fond sur sa proie.

Cependant, tandis que Tripot se parlait ainsi, le mouvement tumultueux tendait déjà à s'effacer; tout passe vite dans les rues où la vie circule sans cesse sans s'arrêter, les laquais des deux escortes devaient aller rejoindre les deux voitures; le peuple avait à vaquer à ses affaires, et chacun se dispersait.

Bientôt la place où avait eu lieu la lutte fut tout à fait déblayée. Mais comme les gens, chevaux et chariots, refluaient au même épaisseur de chaque côté, Tripot se trouva repoussé jusque vers le porche de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Il attendait là le moment de reprendre son chemin, lorsqu'il vit venir de ce côté le sergent d'arquebusiers.

Roi de Cœur, en effet, qui, dans le désir de retrouver son coquin d'aubergiste, son bourreau, transformé maintenant, à ce qu'il croyait, en vieux soudard, battait incessamment le pavé de Paris, ainsi qu'il en avait témoigné l'intention à Morlaix. Roi de Cœur s'était trouvé par hasard au milieu de cette bagarre comme beaucoup d'autres; et maintenant, la rapière rentrée au fourreau, il s'en allait en sifflant.

Tripot, comme on le sait, ne connaissait de lui que l'habit, et ne pouvait lui nommer autrement que le sergent d'arquebusiers.

L'amant de Marthine, dans le désir d'arrondir mieux sa bourse pour la partie du lendemain, eut une soudaine pensée.

Tout ceci se présenta à la fois et comme un seul éclair à son esprit:

—Voici ce diable de militaire, se dit-il, qui aime tant les nouvelles et reçoit les rapports qu'on lui en fait de si bonne grâce.... Mon comme est affreux mendiant un voile noir, qui vous menace de vous perdre si on ne lui apporte pas ce qu'il désire, et lorsqu'on lui fait savoir, vous dit pour tout remerciement: C'est bon, va-t'en!.... Il fait mieux les choses, le sergent.... avec lui, de l'argent et une bouteille.... Oh! si j'avais à lui raconter quelque chose d'intéressant!.... il ouvrirait peut-être encore son escarcelle.

Et Tripot de se frapper le front.

Il aurait frappé longtemps à la porte de l'esprit sans que rien lui répondît, mais l'instinct d'espionnage, l'air avait bourdonné à des oreilles de l'embûche tendue sur les pas du roi pendant son nocturne voyage. Cela lui songer qu'il allait rapporter que, puisqu'il y avait eu un complot contre la Majesté au dehors, on en pourrait bien supposer un au dedans. Il mettrait en les ainsi le premier personnage du royaume et le plus important. Cela devait fort captiver le vieux sergent.

La rapide réflexion s'achevait comme Roi de Cœur passait.

Tripot ayant toussé avec une affectation antique, le sergent tourna la tête. Il reconnut ce valet si heureusement rencontré un jour à la guinguette, et donc, malgré sa mésaventure, il reçut des avis si utiles.

S'arrêtant, il le regarda en face et se mit à rire de son air non plus effrayé mais parfaitement embarrassé.

—Eh bien, monsieur le militaire, dit Tripot grâce de son grand courage, il y a du nouveau aujourd'hui. Il faut croire que de grands événements se préparent, à ce que je viens d'entendre.

—Je ne sais, monsieur Tripot, répondit Roi de Cœur; il paraît que vous êtes mieux instruit que moi.

—Ah! dit le valet en attirant [illegible] sous le porche de l'église [illegible] des rapports avec beaucoup de grands seigneurs.... Vous qui teniez tant à connaître ce qui se disait au sujet du retour [illegible] premier ministre.... hem!.... je pourrai [illegible] raconter des choses plus importantes [illegible].

—Eh bien, parlez, digne valet [illegible], vous écoute, répondit Roi-de-Cœur [illegible] conduire.

—J'aurais peut-être tort, reprit Tripot, mais c'est dans la pensée de vous être agréable.... en dans le souvenir des jolies [illegible] payaient vos rapports.... dit le sergent. C'est égal, dites toujours.... on verra ce qu'ils valent vos paroles, et s'il y a de quoi vous en être [illegible].

—Ah! des choses qui font trembler.

—Pour trembler, je n'ai pas le temps.... arrivons aux nouvelles.

—Eh bien, un attentat projeté contre le roi, près duquel le guet apens de l'[illegible] n'est qu'un badinage.

—Hem! ce n'est pas impossible [illegible] la rage de voir leurs projets de meurtre [illegible].

—Cette fois, c'est dans la ville [illegible] Paris bien pire que la forêt de Bondy.

—Et qui a formé ce dessein?

—Je ne puis le dire, répondit [illegible], qui parlait vrai.

—Quel jour doit-il être exécuté?

—Impossible de le révéler.

—Quel endroit est choisi?

—Je suis forcé de le taire.

—Ah! monsieur Tripot, [illegible].

—On me tuerait, cher [illegible], que je ne pourrais dévoiler ces choses.

—Alors, allez au diable!

—Mon, mon brave [illegible] vous comprendrez que cette révélation [illegible] à bien quelque valeur.... Les [illegible] ce vont veiller sur lui.

—Voyons, vous êtes au service?

—Chez M. Georges de Rosny.

—Mon ancien capitaine.... ce n'est pas là.... Et où allez-vous à vos heures de sortie?

—Oh! nulle part, je suis toujours à mes devoirs.

—Près de votre maître.

—Ou à la remise, à veiller sur ses voitures, ou à l'église, à prier pour lui.

—Cependant, vous voici courant les rues.... et vous venez d'apprendre.... En ce moment, d'où sortez-vous?

—Oh! je sors de l'hôtel de Montbarre, où mon maître est en visite, et dont on voit le portail d'ici.... je ne suis pas homme à me déranger, monsieur le militaire, et je n'ai pas les plaisirs ailleurs de toute la journée.

Roi-de-Cœur se dit alors en faisant sa moustache.

—Cet hôtel, dont le maître est connu par son opposition violente.... où on reçoit l'ambassadeur espagnol tous les jours.... hum! on aura ce qui se passe là.

Puis se posant sur la hanche:

—Ainsi, maître Tripot, vous ne voulez pas m'en dire davantage?

—Ah! ce n'est pas ma faute, soupira l'amoureux de Martine.

—Vous pensez devoir être discret?

—C'est que je ne puis faire autrement, mon cher arquebusier!

—Eh bien, dit Roi-de-Cœur en mettant la main au gousset, tenez, voici trois écus pour votre confidence, qui ne les vaut guère.... Mais tâchez une autre fois d'avoir meilleure mémoire ou meilleure volonté.

Sa main, qui désarmait [illegible] congédia Tripot d'un geste superbe.

Le sergent d'arquebusiers n'était guère prêté à l'oreille à des propos venant de si piètre personnage, et tels qu'il s'en tenait tous les jours à chaque coin de rue de Paris. Mais il avait des antécédents qui prouvaient que les rapports du valet n'étaient point imaginaires. Et de plus, la réputation suspecte de la maison de Montbarre lui donnait lieu d'observer ce qui s'y passait.

Roi-de-Cœur, marchant tout pensif, alla instinctivement se placer aux abords de l'hôtel de Montbarre, se promettant d'observer ce qui pouvait y entrer ou en sortir.

Voici donc le sergent à ce poste dont il ne connaissait pas toute l'importance. Voici la duc de Montbarre ayant à sa porte son fantôme mené.

L'incident le plus banal, le plus puéril, pouvait amener la mort d'un formidable chef de parti, pouvait faire écrouler la révolution en ce moment échafaudée.

Et pendant cela maître Tripot allait tranquillement retenir son bateau.

A continuer. CLÉMENCE ROBERT.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

Mardi soir, 26 novembre.

COTON.—Les transactions [illegible]. Il y a très peu d'offres et les [illegible].

TABAC.—150 boucauts ont été vendus hier à [illegible].

SUCRE.—Environ 1000 boucauts à des prix plus faibles. Low fair, $ [illegible]. Les ventes d'hier [illegible].

MELASSE.—Environ 2000 barils à des prix en peu plus faibles. Fermentée, 14 à 16 cts; prime à choix, 16 à 18 cts. [illegible].

FARINE.—100 barils à $[illegible] à la fine, $10 la superfine [illegible].

MAIS.—200 sacs de blanc à $1 le boisseau. Le marché [illegible].

SEL.—$1 sacs de rouge et de [illegible].

WHISKY.—Le rectifié se détaille à $1.10 le gallon, et il est sans hausse.

GRAISSE.—La prime en baril se détaille à 20 à 30 c la livre.

PORC.—Le mess se détaille seulement à $46 le baril.

BACON.—Les jambons bacon se sont détaillés à 22 c. et les jambons ronds en caisse à 25 à 26 cts la livre.

SEL.—Le lot de 1000 sacs de sel reçu de Memphis a été vendu, sur la Levée, à $1 pour le sac. Cet approvisionnement sera limité de Pascagoula et fourni par Mobile. [illegible].

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 27 novembre 1861.

Reçu hier 160 porcs, 727 moutons et 250 veaux. Vendu 370 bœufs du Texas, 35 porcs et 737 moutons. A vendre sur place: 1151 bœufs du Texas, 419 porcs, 380 moutons et 90 veaux. Mouvements des prix:

Bœufs de l'Ouest, 1re qualité	[illegible]		
Bœufs du Texas, 1re qualité	[illegible]		
Porcs, 1re qualité	[illegible]		
2me qualité	[illegible]		
Moutons, par tête	[illegible]		
Veaux	[illegible]		

AVIS.

LA MALLE DE LA COMPAGNIE EXPRESS DU SUD-OUEST, par le vole de [illegible], pour toutes les [illegible], partira MERCREDI, 27 du courant. Il [illegible] la Malle de Matamoros à Tampico, et à des arrangements conclus qui permettraient de l'envoyer directement de Matamoros à la Havane.

AVIS.

LES amateurs qui doivent chanter le *Stabat*, dans le prochain Concert au bénéfice des volontaires sont invités à se trouver présents MERCREDI, 27 du courant, à 7 heures du soir, au foyer de l'Opéra pour la répétition générale. Les répétitions auront lieu régulièrement le mercredi et le dimanche, jusqu'au jour de concert. 26 nov—3f

AVIS

Aux actionnaires de la Compagnie d'Assurance Star.

LES actionnaires de liquidation de la compagnie d'Assurance Star ont déclaré un dividende sur le capital, lequel dividende sera payé, à partir du jour de [illegible], au bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle du Sud, rue Carondelet, No 1 1/2.

27 nov

Succession de André Grasse.

LES créanciers de cette succession sont invités à se faire connaître au soussigné et à lui préparer une note de leurs créances et des titres sur lesquels elles sont fondées. J. A. BAQUIE. Exécuteur testamentaire.

27 nov—3fap16) Encoignure Julia et Cirque

Bourse perdue.

Cinq piastres de récompense.

PERDU, lundi dernier, une bourse rouge, contenant la somme de quarante deux piastres en or, en argent et en billets. La personne qui la rapportera au bureau de l'Abeille, recevra la susdite récompense. 27 nov—2

A VENDRE.

TABAC DE LA FLORIDE en boite, ainsi que du Macon County pour cap et trappes, par GUNTHER, ROEWALD & Co., 65, rue Poydras. 27 nov—12

A VENDRE PAR P. PRATS & CO, No 29, Commercial Place.

Regalia Cinto de Brias.
Conchas de Parilla do.
Regalia del Rey Cabargo.
Brevas Uriarte.
Londres chicos do.
Regalia Britanica Lanoe.
Rinos Commerciantes Merdiano.
Regalia Britanica.
Regalia de Reportero, Walter Scott, Fier. do do
Conchas Flor de Morales.
Londres Cabañas.
Conchitas Segunda.

[illegible] Cigares. 27 nov—1m

Voleurs! Voleurs!

VELOURS DE SOIE, couleurs diverses et de première qualité, à vendre par FIAGGIO & VIOSCA Jr. 66 et 64, Vieille Levée. 27 nov

$5 de récompense.

PERDU, depuis dimanche soir, une CHIENNE POINTER blanche et jaune. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera au No. [illegible], rue Saint-[illegible]. 26 nov—2

PERDU OU VOLE, le 19 de ce mois, un CHIEN D'ARRET, appelé MEDORE; il est couleur [illegible] blanc et [illegible]. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui le ramènera au No [illegible] Vieille-Levée. J. DUCHENE. 25 nov—3f

Chèvre trouvée.

UNE chèvre a été trouvée, le propriétaire est prié de venir la réclamer en payant les frais. S'adresser au No 171, rue Ste-Anne, entre Rampart et St-Claude. 27 nov—3f

Cheval perdu.

[illegible] le 10 courant, un GROS CHEVAL JAUNE ayant une étoile blanche sur le front, les deux pieds de derrière [illegible]. Une récompense de CINQ PIASTRES sera donnée à celui qui ramènera ce cheval au No 121, rue [illegible]. 26 nov—3

[illegible] Quelques [illegible] à vendre par QUEYROUZE & [illegible], 8 à 14, rue St Louis.

CHANDELLES.—Quelques caisses de [illegible] à vendre par QUEYROUZE & [illegible], 8 à 14, rue St Louis.

Réponse d'un Boulanger à l'auteur d'un pamphlet adressé au Conseil de Ville au sujet de l'ordonnance du pain.

Le Conseil de Ville de la Nlle-Orléans a été récemment saisi d'un pamphlet anonyme, intitulé "Le Consommateur", présent des critiques contre les boulangers de cette ville réalisant des bénéfices scandaleux au moyen du pain, et contre le devoir de l'autorité de mettre un frein.

Comme le Conseil de Ville a affaire de procéder à l'examen de ce dit ordonnance, il est demandé de se déterminer sur la bonté de l'ouvrage du pain [illegible]... [illegible] ne leur avons pas répondu [illegible], pour le pamphlet, dont [illegible] à faire aux boulangers de cette ville [illegible] comme on le verra, [illegible] les principaux chiffres [illegible] de ajouter sommairement les principes [illegible] pour le "Consommateur".

A la seconde page de son manuscrit, le prétendu "Consommateur" dit avec beaucoup de justesse qu'un baril de farine est de 196 livres, et que pour en faire le pain il faut y ajouter 80 livres d'eau, ce qui donne, dit l'auteur, 276 livres de pain.

S'il avait dit *de pâte*, il eût été dans le vrai; mais toute que on ne sait pas de la pâte que nous vendons au public, il est juste que M. le Consommateur fit une déduction de 48 livres pour l'évaporation produite par la cuisson; mais ce détail lui aura sans doute échappé ... volontairement.

C'est bien vrai que l'auteur dit *cela* sans déduire, mais cette déduction, il a oublié de la faire, comme il est facile de le voir en relisant les chiffres plus haut mentionnés.

L'auteur du pamphlet dit plus loin que 12 onces de pâte donnent 11 onces de pain, alors qu'il est à la connaissance de tous les hommes du métier que pour faire une miche de 11 onces il faut 13 onces 1/2 de pâte. Douze onces de pâte exposées simplement au soleil pendant une heure perdent 1 once par l'évaporation. Si c'est ainsi que M. le Consommateur prétend faire cuire le pain, il pourrait avoir raison.

"Je ne veux pas fatiguer le public par des chiffres sans fin. *Mais* en prenant, l'un après l'autre, les calculs et les arguments de l'écrivain anonyme, je me fais fort d'en démontrer la [illegible] et de [illegible] la méchanceté et la mauvaise foi, et, pour couper court, je viens dans un fait, et sortir M. le Consommateur au défi de prouver par la pratique ce qu'il avance.

A cet effet je propose que nous déposions chacun la somme de cinq cents piastres en mains tierces, et je mets mon établissement à sa disposition pour y faire l'expérience suivante. M. le Consommateur prendra un baril de farine du poids ordinaire, il choisira lui boulanger qu'il lui plaira, pourvu que je sois présent avec lui et un tiers à la manipulation, et si l'auteur du pamphlet parvient à *prouver par les faits* ce qu'il a dit et répété plusieurs fois, à savoir qu'un baril de farine fait un miche ou un fournée de deux onces *produit* 276 livres de pain ou 552 pains de 10 onces, et que 12 onces de pâte donnent 11 onces de pain, alors j'aurai perdu mes cinq cents piastres, et le dépositaire sera autorisé à les envoyer au Free Market de cette ville. Si au contraire il ne prouve pas ce qu'il avance, l'auteur du pamphlet perdra lui-même la somme par lui déposée, laquelle aura la même destination.

Je vais plus loin, et pour mettre M. le Consommateur à son aise, s'il arrivait qu'il eût quelque difficulté à produire la somme de cinq cents piastres, et la chose n'est pas impossible, car comme dit Figaro, on peut raisonner de finances sans en avoir,—je consentirai, après avoir pris les renseignements suffisants, à accepter n'importe quelle somme au dessus de cent piastres, en laissant toujours mes cinq cents piastres sujettes à la confiscation, s'il y a lieu, à la conclusion de l'épreuve.

Comme monsieur le Consommateur montre un grand désir de voir le pain des boulangers confisqué au profit du "Free Market", il aura là un beau moyen, tout en prouvant que ses calculs et ses arguments sont exacts et justes, de signaler son patriotisme et sa philanthropie.

Pour que M. le Consommateur qu'il lui aura plu de prendre de dérober aux journaux de ce matin, l'auteur anonyme du pamphlet pourra bien vouloir la lui procurer. Si on le met avec le jugement le plus impartial et par la fondation sur l'intérêt public. Qu'il ne craigne pas une fois que j'aurai l'honneur de rendre rendre le public, je me réserve que d'autres fois précieux.

JN. TROTOT.

120, rue Dryades, entre Julia et Philippa.

Nouvelle-Orléans, 27 novembre 1861. 27 nov—1

VOLONTAIRES FRANÇAIS INDEPENDANTS.

Les hommes de la première compagnie ayant complété leur enrôlement, tous les membres nouveaux qui voudront faire partie du corps devront se faire inscrire afin de concourir à la formation de la deuxième compagnie, aussitôt l'effectif complet, on procédera aux élections des officiers et caporaux.

On pourra se faire inscrire les lundis, mardis et vendredis de chaque semaine, de 7 à 8 heures du soir, à la Conf. de St Pierre No 174, ou chez M. Dubos, capitaine provisoire, rue Bourbon, 37.

Par ordre du commandant E. Brogues.

L'Adjudant Major, F. LAMUR. 27 nov—1

LEGION ESPAÑOLA.

—Orden General No 8.—

En la necessaria el ejercicio de batallon tendrá lugar todos los viernes, á las 4 de la tarde, en la plaza de Washington, esperando el vigor del actual, y sin perjuicio del ejercicio por compañías en los dias anteriormente.

La Academia de oficiales, sargentos y cabos, martes y sábados, á la misma hora. Requiriéndose la mayor puntualidad.

El Comandante, P. AVENDAÑO.

J. Guma, Ayudante. 27nov—3f

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva Orleans.

Orden No 24.

La 3a Compañía se reunirá el jueves 28 del corriente en la sala de armas del Regimiento, para elegir un 2o Subteniente.

Presidirá el acto el capitán S. G. Fabio y el teniente D. Vicente Planellas.

La urna se abrirá á las 6 en punto, cerrándola á las 7, dando parte del resultado para elevarle al cuartel general.

Nueva Orleans, y noviembre 26, 1861.

De orden del Coronel,

El Ayudante mayor,

27nov GABRIEL SEGUI Y GAHONA.

Regimiento de Cazadores Españoles de Nueva-Orleans.

Orden No 23.—Debiendo tener efecto el ejercicio de batallon el domingo próximo, 30 del corriente, y asistiendo á él algunos Sres Gefes superiores, espero que los Sres capitanes del Cuerpo procurarán presentar la mayor fuerza posible, como es su deber.

El regimiento formará en la plaza de Washington, á las 3 1/2 en punto. Los voluntarios se presentarán en el cuartel á las 3, á fin de cumplimentar esta orden.

Los individuos que falten serán juzgados con arreglo á las órdenes de S. E. el Gobernador del Estado.

El regimiento maniobrará en el campo de la Maquela, pero si lloviese antes tendrá efecto en la Levé frente á la calle del Canal.

Los Srés capitanes darán parte de los que no concurran sin un motivo justo que harán presente con la debida anticipación.

Nueva Orleans, y noviembre 26, 1861.

De orden del coronel,

JUAN MIANGOLARRA.

El ayudante mayor,

27 nov—3f GABRIEL SEGUI Y GAHONA.

Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

Ordre spécial No.—Nouvelle Orléans, le 25 novembre 1861.—Les membres de la Compagnie de Réserve se réuniront à leur arsenal, rue St Pierre, JEUDI prochain, vingt-huit du courant, à 6 heures précises du soir, pour procéder à l'élection de deux sous-lieutenants. Le scrutin sera ouvert de 6 heures à 7 heures précises. Par ordre du Brigadier Général, Jos. Trudeau commandant la Légion.

ARMAND GUYOL, Capitaine.

Copie conforme, J. VILLARRUBIA, Sergent-Major.

Quartier Général, Bataillon d'Artillerie d'Orléans.

—Compagnie de Réserve.—

Nlle Orléans, le 25 novembre 1861.

A partir d'aujourd'hui et jusqu'à nouvel ordre, les exercices auront lieu comme suit:

LUNDI—Ecole de la pièce.
MERCREDI—Ecole de peloton.
SAMEDI—Ecole d'escadron.

Il y aura école des sous-officiers le Mardi, Jeudi et Vendredi. Par ordre du capitaine,

ARMAND GUYOL.

J. VILLARRUBIA, Sergt-Major.

NATIVE GUARDS.

Les capitaines du régiment des Native Guards sont requis de livrer, sans délai, au Lieutenant Colonel, les listes de leurs compagnies, en les déposant au bureau du Greffier de la Cinquième Cour de District de la Nlle Orléans. H. D. OGDEN, Lieutenant Colonel commandant. 28nov—2f

AVIS.

La Compagnie appelée

PICKWICKS

a besoin d'armes, d'accoutrements et d'équipements. Ceux qui voudront contenir la devise imprimée sur le drapeau

"*Nous ne demandons pas de quartier et n'en ferons pas*"

sont priés de remettre leurs contributions au capitaine, M. John H. Probus au bureau des Ambassade, Hôtel de ville, No 1. 27 nov—20, 17

Bureau de la Compagnie de Manufacture de Souliers du Sud.

Nlle-Orléans, 25 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de Directeurs, pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, LUNDI, 2 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi. GEO. H. ROZET, Secrétaire. 26 nov—2f d déc

AU PUBLIC.

DES informations relativement au sort de Mme O. CANOVA seront reçues avec reconnaissance par sa famille.

Elle est sortie vendredi matin, à 10 heures, pour rendre visite à une amie malade, et depuis elle n'a plus reparu. D. CANOVA, Encoignure Claiborne et Lapeyrouse. 26nov—3f

BEURRE! ŒUFS!

TRENTE firquins BEURRE de Tennessee,

Quatre cents douzaines ŒUFS frais,

Récemment arrivés et à vendre par R. SCOTT, 33, rue Gravier. 26 nov—2

Conducteurs de chevaux d'artillerie et musiciens.

ON DEMANDE immédiatement pour l'Artillerie de la Pointe-Coupée

12 conducteurs.

$21 par mois seront payés pour les bons conducteurs. On demande aussi un BASS BAND de six à huit instruments.

S'adresser chez BERNARD & CO., Nos 184 et 186, rue du Canal. F. E. DREUX, Sergent Ass. de Artillerie de la Pointe-Coupée. 25nov—3

VIEUX WHISKEY—10 demi-barriques Old Bourbon, à vendre par LOUIS MAURICE, 18, rue Toulouse. 8nov

VIN en caisses—400 caisses vin rouge, diverses qualités, à vendre par [illegible] & GIRARD, 74, Vieille Levée. 8nov

ACADEMIE DE MUSIQUE,

RUE ST CHARLES.

Mercredi soir, 27 novembre.

ROLAND FOR AN OLIVER, comédie.—Le spectacle se terminera par THE DAY OF THE WEDDING, vaudeville.

Collége Commercial de Dolbear.

Encoignure des rues Camp et Commune

Fondé en 1832 et constamment ouvert.

IL sera fait des arrangements avec ceux qui désirent acquérir ou faire donner à leurs enfants les connaissances commerciales nécessaires. Il faut du commerce en temps de paix comme en temps de guerre et il nous mettons même jeunes gens de 15 à 18 ans à même de remplacer leurs pères et leurs frères aînés, nous ajoutons en nouveau régiment à notre armée.

Il est plus important, en temps de guerre surtout, de nous occuper de l'éducation si nous voulons être une NATION LIBRE. Le peuple qui néglige l'éducation n'est qu'un pas de la servitude. Les personnes qui désirent acquérir, en peu de temps, une éducation commerciale, classique et mathématique, trouveront dans le Collège de Dolbear tout ce qu'elles peuvent désirer. Il y a un professeur pour chaque branche. Les élèves peuvent prendre pension dans des familles anglaises, françaises, espagnoles et allemandes.

Des circulaires sont envoyées à ceux qui en veulent. RUFUS DOLBEAR, Président.

21 nov—1m

HUILE DE LIN.

A VENDRE—50 bt d'excellente HUILE DE LIN BOUILLIE. S'adresser au No 107, rue Conti, entre Bourgogne et Rampart. 21nov—6m

Fabrique d'huile de coton de la rue Bienville.

CETTE fabrique est prête à remplir tous les ordres pour l'HUILE et le GATEAU D'HUILE, en quantités, en gros ou en détail.

Les ordres laissés au soussigné seront promptement remplis. A. PEPIN, agent, 92, Canal.

A VENDRE—Huile de SAVON, de SODA et [illegible] FABRIQUE. 21nov—6m

Banque d'Amérique.

Nlle Orléans, 12 novembre 1861.

L'ELECTION annuelle de treize directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au bureau de la Banque, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi, mercredi, 12 décembre prochain.

AM. FORTIER, 10 nov—[illegible] Caissier.

OFFICIEL.

BUREAU DE L'EXECUTIF

Bâton Rouge, 5 novembre 1861.

CONFORMEMENT à la section 13, de l'Acte No 182 approuvé le 9 mars 1857, intitulé "Acte relativement à certaines dettes de l'Etat", des propositions cachetées seront reçues, pendant soixante jours, à partir de la première publication de cette annonce, pour l'achat par l'Etat de la Louisiane, de bons représentant une valeur de seize mille piastres (plus ou moins) et qui pourront être reçus par l'Etat comme garantie pour la circulation des Banques Libres de cet Etat, établies en vertu de l'Acte No 158, approuvé le 15 mars 1855.—Toutes les propositions devront être adressées à l'Auditeur et au Trésorier à Bâton Rouge, et devront être endossées "Propositions pour l'achat de bons de l'Etat." Ces propositions seront ouvertes par les deux officiers susdits, SAMEDI, 6 janvier 1862. Le dit achat sera fait de l'enchérisseur ou des enchérisseurs offrant de vendre les dits bons au meilleur marché.

Le Gouverneur se réserve le droit de rejeter les propositions, en partie ou en totalité et de demander, par annonces, de nouvelles propositions.

[Signé] THOMAS O. MOORE.

Par le Gouverneur,

7nov—on 5jan P. M. HARDY, Secrétaire d'Etat.

Extrait Perfectionné de Café.

CE précieux article qui donne un café pur et délicieux et une économie d'au moins la moitié est constamment en vente, en gros et en détail, chez A. BLAISE & CO., seuls agents, à l'encoignure des rues Royale et Toulouse.

Les fabricants sont MM J. REISS & Co (rue Robertson, No 197) qui sont prêts à remplir toutes les commandes qui leur seront adressées. 31 oct—1m

BONNE OCCASION.

A louer,

Une jolie petite maison haute avec cour et jardin en plein rapport, vache, poules, etc. toute meublée, à des termes très modérés, rue Conti, entre Prieur et Johnson, Nos 384, 386, à 7 îlets des chars du Canal. 27 nov—3t

VINS! VINS!

QUATRE-VINGT-QUINZE barriques de vin de Bordeaux pour famille, à vendre au-dessous du cours pour du comptant.

24 caisses fruits à l'eau de vie. S'adresser à

J. M. TUPERY, No 150, rue Royale, de 9 à 3 heures. 20 nov—1m

AVIS.

JAS. B. KNAPP, chirurgien-dentiste, offre ses services à ceux qui ont des opérations à se faire faire à la bouche. On le trouvera à son cabinet, No 15, rue Baronne près Canal. 15nov—1m

Ouverture de l'hôtel St James.

CE bel établissement ayant été mis à neuf pendant l'été, sera ouvert et pourra recevoir les pensionnaires vendredi prochain, 1er novembre. Il n'y aura pas de table d'hôte pour les messieurs qui ne sont pas accompagnés de leurs familles, mais un restaurant qui sera attaché à l'établissement et une carte de prix sera servie à toute heure, à des prix raisonnables. Les personnes qui visiteront la Nouvelle-Orléans trouveront le St James l'un des hôtels les plus agréables de la Confédération du Sud.

Les chambres sont bien aérées, bien meublées, confortables pour tous les rapports, et sont situées au gaz, et les familles qui préfèrent des chambres dans la même maison pourront les avoir.

L'ordinaire des dames sera confié à des servantes, pourvues de toutes les personnes désirables.

L'hôtel est situé dans un quartier central, dans une des rues les plus larges et les plus agréables de la ville.

Le City Hotel a été également réparé. Nous le dirigerons comme par le passé.

MORSE & MOORE, Propriétaires. 24 oct—1m

AVIS.

LE soussigné informe respectueusement les personnes auxquelles il doit, qu'elles aient à lui présenter leurs comptes détaillés, et que celles qui lui doivent ou qui doivent à la maison Stewart & Borel, aient à lui présenter leurs comptes. Il a l'intention de régler ses comptes sans délai, afin de liquider.

Il profite de cette circonstance pour remercier ses nombreux amis et le public du patronage qui lui a été accordé pendant les années précédentes. J. BOREL. 5nov—9 160, rue des Français.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1861.

A dater de jour et d'un commun accord, monsieur Théodore Sally Blanchard senior, cesse d'être le chargé de procuration de notre maison.

1 nov—1m Ls DUPASSEUR.

VIN.

QUATRE-VINGT barriques vin de Bordeaux, d'excellente qualité—16 demi dito Sauterne, à vendre au prix modéré, pour clore une facture. Payement comptant, par J. CLAY, rue Royale, No 12. 18 nov—1m

LARD OIL.

A vendre chez G. GUTH, 74, rue Conti. 8nov—6f

Acide Sulfurique.

Quelques carboys de vitriol ou acide sulfurique, à vendre à bas prix pour clore une consignation. M. S. HEDRICK, 12 nov—1m No de Canal. No 97

SEL.

SEL—SEL—500 sacs sel de Liverpool, demi gros et fin, à vendre en lots, au gré de l'acheteur. S'adresser à F. J. UMPFELBACH, 27, rue Carondelet ou à B. & A. SOULIE, 21, rue Conti, entre [illegible] Chartres et Levée.

AMMONIAQUE.

8 DAMEJEANNES à vendre au plus bas prix du marché. 46, rue Barthélemy. (3me district) 26nov—3f

Café de Havane.

30 SACS CAFE de la Havane à vendre par FREDERIC AVET, 58 et 61, rue Vieille Levée. 9nov—15f

CHANGEMENT DE DOMICILE

939, rue de Chartres, 939

MADAME DUPUY

INFORME sa clientèle qu'elle vient de transporter son magasin au No. 32, rue de Chartres, où elle continuera, comme par le passé, sa fabrique de plumes tant pour dames que MM. les importés.

Teinture et nettoyage de plumes. Le tout exécuté avec le plus grand soin et à des prix en rapport avec les circonstances. 9nov—6f

Demande de gardes-malades.

ON demande dix hommes pouvant remplir les fonctions de gardes-malades dans les hôpitaux de la Louisiane en Virginie. S'adresser dans la rue Gravier, No 58. E. GARDERE. 25 nov—6 Président du Comité exécutif

J. R. Jaffray & Co.,

7, St. MILDRED'S COURT,

Londres, (Angleterre).

Agent: M. J. V. DURAND, 5 Carondelet, au premier étage. 17 juil—6m

Avis important aux sourds.

LE Dr W. L. DAVIS,

Médecin pour les maladies de l'OREILLE, est à son cabinet, rue Bourbon à quelques portes de la rue du Canal, tous les jours du matin au soir. On peut l'y consulter pour la surdité les tintements &c. 4 nov—1m

MARGARET HAUGHERY,

(Ancienne Boulangerie d'Aquia,)

Rue de la Nouvelle Levée, No 76,

Entre les rues Poydras et Lafayette.

A constamment des biscuits Crackwell et toutes espèces de biscuits. 13 sep—3m

A LOUER.

La maison No 14, rue Conti, entre Chartres et Levée. S'adresser chez ETERNOD & PIAGET, 21 nov 46, rue de Chartres.

AVIS.

LES Négociants et les personnes qui ont des marchandises dans l'entrepôt No trois de la Douane, dans le Troisième District, sont prévenus que ces marchandises vont être transportées dans le magasin No 4 de la Douane, Deuxième District. Ceux qui auraient quelque objection à ce changement sont priés d'en donner avis au soussigné dans les dix jours qui suivront cette date, pour les faire transporter où ils voudront. A. PETIT, Inspecteur de l'Entrepôt No 3 de la Douane. 16 nov—1m 20

Chaudières anglaises à sucre,

DE LA CELEBRE FABRIQUE DE S. & J. RANKIN à LIVERPOOL.

LES soussignés ont constamment en magasin un assortiment complet de CHAUDIERES A SUCRE qu'ils vendront aux prix suivants:

CHAUDIERES EN FER FONDU,

De 42 à 60 pouces inclus....$1 le pouce.
De 74 à 84 pouces inclus....$1 25 le pouce.

CHAUDIERES EN FER BATTU,

A 18 cents la livre.

M. A. DE LIZARDI & Co., 7 nov—1m Rue Bienville, No 32

AUX ACHETEURS.

LES soussignés prient les acheteurs de cet Etat et autres, visitant cette ville, de venir examiner leur stock considérable et varié de MARCHANDISES D'HABITATION ET DE FANTAISIE, lequel sera vendu à très bas prix pour du comptant.

U. LAROUSSINI & Co, No 127, rue du Canal. 5sept—6f

A LOUER.

LE grand Magasin encoignure Poydras et Baronne, occupé actuellement par la compagnie [illegible]. Pour les conditions, s'adresser chez U. LAROUSSINI & Co, 5sept—6f No 127, rue du Canal.

BATISSES PONTALBA,

A louer.

Logement et magasins faisant face à la Place Jackson. S'adresser à B. PEYCHAUD, au bureau de la Compagnie d'Assurance du Commerce, encoignure Canal et Exchange Alley. 1oct

GRIFFES de Malaga—45 pieces gratis [illegible] Rolando, [illegible] à vendre par LAMATA FRERES, Nos 6 et 11, rue Jefferson.

Avis aux consommateurs de Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

ON trouve les bouteilles vides de Sirop Pectoral, à valoir de cinq cent, à la place de 25 cents par bouteille. F. P. DUCONGE, rue de Chartres, No 81. 4nov—1m

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu mercredi, 27 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 89 rue de Chartres:

175 caisses Escuaulle [illegible]
10 balles indiennes anglaises,
45 douzaines [illegible]
1 balle indienne,
200 douzaines [illegible].

Conditions à la vente. 25nov

Chevaux, vaches, cochons, chèvres, dindons, volailles, &c., à l'encan.

PAR R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 27 du courant, à 11 heures, sur la ferme de Mme Gombel, à l'encoignure de la rue Bienville et de l'Avenue Carrollton, sans aucune réserve.

3 chevaux, 6 vaches, des cochons, des chèvres, des dindons, des volailles, des canards, &c., &c.—Conditions comptant. Les chars de la rue du Canal vont à un îlet de la place. 25nov—3

Jeune orpheline.

PAR CHS E. FORSTALL, Encanteur,

Bureau, 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, SAMEDI 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal:

La jeune domestique [illegible] d'environ 16 ans, garantie sous tous les rapports et bien recommandée.

Conditions—Comptant. 26 nov—4

Succession de J. Terrebon.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, à son bureau, No 90, Passage de la Bourse:

Une malle de linge de corps, 12 draps en toile, chemises, habits, etc., [illegible] et de bijouterie, [illegible] appartenant à ladite succession.

Conditions—Comptant.

THEATRE DE L'OPERA.

Représentation extraordinaire.

Dimanche, 1er décembre 1861.

Bénéfice de M. H. RUFFIER, Contrôleur de l'Opéra.

Première représentation.

LE CODE DES FEMMES,

Comédie-vaudeville en un acte.

Première représentation.

La Gale de Angleterre,

Vaudeville en un acte.

Grand air du Théâtre (LE CHARLATAN) chanté par M. Genibrel.

TAMBOUR BATTANT,

Comédie en un acte.

C'est l'Amour, l'Amour, l'Amour,

Comédie en un acte.

26 nov—5t

TABLEAUX VIVANTS

Grande Exposition de Tableaux Vivants.—Par les Dames de la Nlle-Orléans, au profit des TROUPES DU MISSOURI

Aura lieu au Théâtre de l'Opéra,

JEUDI SOIR, 5 DECEMBRE.

—Directrices—

Mme J. M. Wilson	Mme G. C. Duncan,
J. H. Stauffer	A. B. James,
H. W. Conner	M. A. Bein

Mme E. Urquhart.

Les seules places réservées seront les loges découvertes et les loges grillées des Premières. Prix, $10. Loges d'avant scène, $20.

Prix pour toutes les autres parties de la salle, $1 50.

Le contrôle sera ouvert LUNDI MATIN, 2 décembre, à 10 heures. 26 nov

MUSEE DE VANNUCHI,

RUE ST CHARLES, No 107.

Presque en face du Théâtre St Charles

LE TEMPLE DE L'ART!

CONTENANT plus de 250 FIGURES DE GRANDEUR NATURELLE et représentant beaucoup des sujets les plus célèbres de l'histoire. Le plupart des figures sont mues par la machine.

Grande vue Cosmoramique de Grandeur, des batailles de Magenta, de Solferino, de la Nlle-Orléans [illegible] janvier, Napoléon partant de Paris le 11 mai 1859 [illegible] de Malakoff. Napoléon traverser les Alpes.

Il a été ajouté à la magnifique collection la **réception des ambassadeurs Japonais**, le 17 mai à la Maison Blanche, par le Président Buchanan.—Les vêtements et les armes ont été présentés par M. VANNUCHI par ordre de Prince, Rosimo Sovisson.—**La naissance du Christ dans la crèche de Bethléem**—en très beau tableau.—**Le congrès jugement de Christ. Les héros de la Crimée et les monarques de l'Europe.—Le vieux John Brown, le meurtrier et ses complices**, leurs traits et leur taille fidèlement reproduits.

Prix d'entrée, 50 cents—Moitié prix pour les enfants. 25 nov—1m

VENTES JUDICIAIRES.

F. Byington vs Thomas B. Gossa.

CINQUIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 14,525—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, par l'encan, mercredi 18 de décembre 1861, à midi, au City Hotel, rue du Camp, dans la matinée, entre celles du Camp et des Magasins à l'expédition des biens ci-après désignés, savoir:

MICHEL, âgé d'environ trente ans,

AB [illegible] vingt cinq ans.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. E. T. PARKER, shérif.

19 oct—27 déc de la Paroisse d'Orléans

AVIS JUDICIAIRES.

Succession de WILLIAM WILBER.—No 18,384.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Peter Goldsmith a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration de la succession de feu William Wilber, avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir une opposition à faire d'en faire au greffe dans les dix jours, et d'exposer les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 nov—3[illegible] 5 déc Député Greffier.

Succession de HENRY KOCK.—No 18,583.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Charles Vollmers a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Henry Kock, décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux qui peuvent avoir une opposition à faire d'en faire au greffe dans les dix jours, et d'exposer les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, 27 nov—27, 5 déc. Député Greffier.

Jean ROCH vs ses créanciers—No 18,537.

ETAT DE LA LOUISIANE—Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans—Il est ordonné par la Cour qu'une cession de biens par le dit Jean Roch soit acceptée, et qu'une assemblée des créanciers du dit insolvable soit convoquée au bureau de [illegible] notaire public, le MERCREDI 18 de décembre prochain, à 10 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit insolvable, et élire un syndic. Et il est de plus ordonné que toutes procédures contre ledit insolvable soient suspendues.

Par ordre de la Cour. Bureau du Greffier, Nlle Orléans, 16 novembre 1861. E. MICHOT. 19nov—27nov,7,14déc Député-Greffier

Succession de Héloïse Bagnérie, veuve de Joseph Durand—No 18,321.

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administrateur de la dite succession ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués en conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. E. MICHOT, Député-Greffier.

1200 carottes Tabac Perrique

de première qualité,

De la GRANDE POINTE, paroisse St Jacques,

A vendre par E. BOURGEOIS, 21nov—1m 19, rue Conti

Vingt piastres de récompense.

UNE récompense de vingt piastres sera donnée à qui conque arrêtera le jeune nègre JOHN et le livrera dans une des geôles de la ville. Il est absent depuis trois semaines. Il est âgé d'environ seize ans, et parle l'anglais et le français. Il appartient à M. C. Dufour, encoignure Esplanade et Dauphine. 11 nov—1m

NEGRE MARRON.

Dix piastres de récompense seront données à la personne qui mettra à la geôle le nègre Laurent, appartenant à Mme Vve Trosler; le dit esclave est âgé de 21 à 25 ans, bien reconnaissable par la marque qu'il porte sur la figure à la pommette droite d'un coup de pied de mulet. 25nov—1m

Bureau du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

Nouvelle Orléans, 16 novembre 1861.

Les réparations sur le chemin de fer "Western et Atlantic" étant achevées, nous sommes prêts à recevoir et expédier le fret pour la Géorgie et la Caroline du Sud. 19 nov

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud,

Encoignure Camp et Commercial Place.

AVIS est donné, conformément à l'article 4 de la Charte de cette Compagnie, qu'une élection annuelle de DOUZE DIRECTEURS, pour l'année, à partir du premier lundi de février prochain, aura lieu au bureau de la compagnie, LUNDI, 2 décembre prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

19 nov—au 21 JAS. EDWARDS, secrétaire.

AVIS.

ON achète du VIEIL OR, du vieil argent et des diamants, à des prix raisonnables; on prête également de l'argent sur les propriétés foncières et les meubles et on achète des monnaies d'argent et d'or au Bureau de prêts du Sud, 12 nov—1m Rue de la Douane, No 22.

SUCRE ET MELASSE.

50 boucauts sucre clarifié
50 do de centrifuge.
50 do au vieux procédé.
20 barils mélasse sugar house.
50 demi do do

A vendre par FREDERIC AVET, 16nov—1m 58 & 61, Vieille Levée.

SUCRE ET MELASSE.

LE sucre et la mélasse seront classés et emmagasinés dans ma presse à coton à des prix raisonnables. On peut laisser les ordres au bureau de MM. Roche et Esnard, rue St Louis, No 9, ou au bureau de MM. W. S. Donnell & Co, rue Carondelet, No 18. 5 nov—1m IG SZYMANSKI

SOMNAMBULE.

MME. Vve CASIMIR donne des consultations de huit heures A. M. à midi et de trois heures à six heures P. M., rue des Remparts No 5, près Canal, 2me District.

Prix modéré. 4 nov—1m

AMANDES—60 balles amandes de Languedoc, coque tendre, 25 barils do concassées.

A vendre par LAMATA FRERES, 8nov Nos 6 et 11, rue Jefferson

FREDERIC AVET,

(Ci-devant de la maison Avet Bros.)

Marchand de Groceries en gros et Commissionnaire,

RUE DE LA VIEILLE LEVEE No 58

entre Conti et Bienville,

NLLE-ORLEANS

Sirop Pectoral Balsamique de Ducongé.

REMEDE journaux, infaillible, dans les maladies de poitrine, des poumons, de l'estomac et des intestins. Ce sirop est extrêmement agréable au goût, et ne cause aucun dérangement au régime.

Il est d'une efficacité au moins égale, et donne beaucoup à tous les autres préparés à Paris, [illegible] dans le climat du Nord et les avantages de se conserver indéfiniment, pourvu que l'on ait le soin de tenir le flacon bouché. A vendre au dépôt.

F. P. DUCONGE, rue de Chartres, No 81.

VIN—1200 caisses de St Emilion, 24 1/2 de vin de Bordeaux, [illegible] & Co [illegible] J. B. Cirou, Ag. [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

Linge fait d'hiver—Couvertures laine—Singe fil—Toile d'Irlande.

PAR G. LEAUMONT, BLACHE & Co.

IL sera vendu, mercredi, 27 du courant, à 10 heures A. M., à leur magasin d'encan, No 89 rue de Chartres:

150 lots linge fait d'hiver, se composant d'un assortiment général.

—AUSSI—

50 paires couvertures laine.

—AUSSI—

50 pièces singe fil.

Conditions—A la vente. 27 nov

PAR R. B. SYKES, encanteur.

MERCREDI, le 27 courant, à 11 heures A. M., il sera vendu, sur les lieux, No 361, rue St Louis, près Villeré:—Le contenu d'un magasin d'épiceries bien approvisionné tels articles que—Sucre, Chandelles, Savon, Vins, Tabac à chiquer, Cigares, Balais, Seaux &c.

Conditions comptant. 26 nov

Groceries pour liquidation.

PAR CHS E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu mercredi, 27 novembre 1861, à 10 heures et demi du matin, sur le chemin de la Métairie, à l'encoignure de la rue Alexandre, en face de la porte du Parc.

Le fonds d'un café et installation, ainsi qu'un magasin de grocerie constant en sucre, eau-de-vie en bouteilles, huile d'olive, vermouth, absinthe, marins, cassis, tabac, vins en bouteilles, en barils et en damejeannes, riz, sel, bougies, chandelles, ainsi que quarante-huit caisses avec toutes les installations et meubles de la grocerie, ainsi que la clientèle.

Ensuite—Immédiatement une pouliche, un wagon et harnais, une voiture et [illegible], un jeu de quilles neufs, deux boules [illegible], &c.

Conditions Comptant. 25nov

VENTE SANS RESERVE

125 lots linge fait de coton.

20 douzaines chemises américaines,

—ET—

Marchandises sèches de saison.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, encanteur.

JEUDI vingt-huit novembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan. Nos 45 & 47, rue de la Vieille Levée.

125 lots linge fait de saison, comprenant un assortiment choisi.

20 douzaines chemises américaines, et [illegible].

Une foule de marchandises sèches de saison.

Conditions à la vente. 27 nov

Harnais, Brides, Haches, Pelles, Limes, &c.

PAR HENRI SAMORY.

C. SAMORY, Encanteur.

JEUDI, 28 novembre, il sera vendu, à 10 heures, à son magasin d'encan Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

Un grand assortiment harnais et brides.

—ET—

Quincaillerie, haches, pelles, limes, etc.

Conditions à la vente. 27 nov

POUR CAUSE DE DEPART

Contenu d'un magasin de fantaisie et meubles de maison et une machine à coudre en bon ordre.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur,

Bureau No 74, rue de Chartres.

VENDREDI, le 29 novembre, à 10 heures et demie, il sera vendu, sur les lieux, No 151, rue Prieur, entre les rues Dumaine et Ste Anne, le contenu de la dite maison, consistant en indiennes, Velours, Tiroirs, Chaussettes, Velours, Rubans, Peignes, Mouchoirs [illegible], Broderies, Chemises fournis et en tout Vêtements pour demoiselles et dames. Beaucoup de toutes les qualités, Ombrelles, Agrafes, et autres articles trop longs à énumérer.

—AUSSI—

Armoires, Chaises, Bois de lits, Bureaux, Lavabos, Berceuses, Tapis Garde-mangers, Fauteuil, Livres, &c.

—AUSSI—

Une Machine à coudre de Wilson & Gibbs, en parfait ordre.

Conditions comptant. 27 nov

R. SCOTT, *Encanteur*, 33, rue Gravier.

VENDRA, VENDREDI PROCHAIN, 29 courant, à 11 heures et demie, à l'en ou si sans réserve, dans le magasin rue Toulouse No [illegible]:

Pur caisses Vin Rouge, différentes marques.

10 Barriques Vin de Bourgogne
10 do do de Porto.
10 do de Sherry
10 do Vin Rose
5 quarts Vieux Cognac.
15 huitièmes do
8 ponchons Vieux Rum de la Jamaïque.

—EGALEMENT—

Rum de la Havane, whisky, absinthe, eau de noix, paniers au rum, huile d'olive, etc.

Conditions—A la vente.

Les catalogues seront prêts jeudi à mon office, 33 rue Gravier. 25 nov—3

Installations du Magasin de cigares du "Louisiana Flag".

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, rue Royale, No 16 1/2:

Tout le lot d'installations du magasin de cigares connu sous le nom de "Louisiana Store". C'est une occasion favorable pour quiconque désirerait entreprendre le commerce de cigares.

Conditions—comptant. 26 nov

Magasin de cigares "Troch".

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

JEUDI, 28 novembre 1861, à 10 heures du matin, il sera vendu, sur les lieux, à l'angle de la Bourse No 14, entre les rues Dryades et Camp:

Le lot entier d'installations du magasin de cigares "Troch"—l'un des plus grands qui existent dans la ville.

Conditions—Comptant. 26 nov

Vente d'une Pharmacie pour cause de liquidation.

PAR BERNARD TURPIN.

LUNDI, deux décembre 1861, à 10 heures et demie A. M. il sera offert en vente publique, sur les lieux, No 57 rue Royale, entre Bienville et Conti—La pharmacie, avec toutes les installations convenables pour le magasin, ainsi que tous les articles composant l'établissement de M. Plumel, ou à des accords d'ici là.

S'il n'y a pas d'acquéreur pour le tout en bloc on procédera à la vente par lots et sur catalogues, qui seront prêts le mardi.

On traitera à l'amiable pour la vente de la dite Pharmacie. S'adresser sur les lieux, ou à l'encanteur No 53 rue Vieille Levée.

Conditions à la vente. 26 nov

Succession de O. B. NICHOLSON—No 18,429

PAR J. B. CROZAT, encanteur.

Bureau No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu à l'encan, à la Bourse des Marchands et Encanteurs, rue Royale, samedi le 14me jour du mois de décembre 1861, à midi, en vertu d'un ordre de l'honorable J. Bermudez, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 novembre 1861, dossier de la Cour, No 18,429, au compte de la dite succession:

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations ci-dessus, situé dans le faubourg Franklin de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Craps et Saint Avide, désigné par le lot numéro onze dans l'îlet numéro 16 sur un plan dressé par L. Surget le 5 ... 1845, déposé à l'Etude de A. Mazureau, notaire public, et mesurant [illegible] pieds de face sur la rue Mandeville, sur une profondeur [illegible], le tout suivant les titres.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant A. E. Bienvenu, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 19nov—5déc

Vente sans réserve et à long crédit d'une terre à sucre et à riz.

PAR CH. E. FORSTALL, encanteur,

No 90, Passage de la Bourse.

IL sera vendu samedi, 30 novembre 1861, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Douane et Canal,

84 portions de terre situées sur le Bayou Lafourche, sur la rive droite dudit Bayou, plus basque Lockport et presque vis-à-vis de l'habitation autrefois de M. Parra, chaque portion mesurant un arpent de face au Bayou Lafourche, sur 40 arpents de profondeur.

La terre et l'esclaves sera vendue par lots d'un arpent de face, sur 40 arpents de profondeur. L'acheteur ayant le privilège d'en acheter la quantité qu'il lui plaira. Le plan peut être examiné à la Bourse.

Ladite propriété est très bien située, la fertilité du sol convient admirablement à la culture de la canne à sucre, du riz, des légumes et pour y élever des animaux.

La proximité de cette propriété de la Nouvelle Orléans par le Chemin de Railroad des Opelousas ne requiert que quelques heures de trajet, tandis qu'autrefois c'était un voyage de quatre ou cinq jours par navigation de steamboat.

Conditions—Un tiers comptant, la balance à un et deux ans de crédit en billets portant six pour cent d'intérêt par an de date et garantis par hypothèque avec le privilège d'acheteur jusqu'à parfait paiement.

Les bons de la Confédération sont pris au pair.

La mise en possession sera à la charge des acquéreurs.

Actes de vente pardevant Jh Cuvillier, notaire public. 15 nov

Pas de Mercure!

MALADIES SECRETES.

Chez l'homme et la femme.

M. E. GAUDOZ, pharmacien de l'Ecole de Paris, de retour de France, continue à guérir les maladies secrètes et chroniques.

Cabinet de consultations à sa pharmacie, encoignure Conti et Bourgogne.

INJECTION RICORD.

C'est avec cette injection que le Dr Ricord fait des brillantes cures, les Ecoulements, la Gonorrhée chronique, les fleurs blanches, etc., etc., disparaissent en quelques jours. Pharmacie coin Conti et Bourgogne.

ROB ANTI-MERCURIEL.

Pour la guérison de toutes les maladies anciennes, syphilitiques, accidentelles, et celles causées par le MERCURE, telles que Plaies syphilitiques, Dartres Ulcères, Exostoses, Carie des os, etc. etc.

E. GAUDOZ. 3 nov—6mo encoignure Conti et Bourgogne.

HOPITAL HAYES

Ci-devant Hôpital LUXEMBERG,

POUR toutes les maladies, pour les opérations chirurgicales et les accouchements. L'emplacement (RUE DES CHAMPS ELYSEES) en est admirable. Mis sur le pied d'une Maison de Santé. L'établissement laisse dans ses attentions du chez soi les avantages d'un Hôpital. Il a des chambres spéciales pour les maladies.

—Conditions—

Salles	$1.00 par jour.
Salles particulières	2.00 "
Chambres particulières	2.00 "
Esclaves	1.00 "

On exige, à l'entrée du malade, un dépôt pour dix jours ou des références.

Les personnes qui désireront se faire traiter sont priées de s'adresser à l'Hôpital ou au bureau du Dr. Hayes rue Bourbon, No 18. 4 mars—1 a

Moutarde Créole.

CINQ barils moutarde de moutarde noire, de la Louisiane, venant d'être reçus, à vendre pour clore une consignation, par E. E. MOUGIN, pharmacien. 5 nov— Encoignure Dauphine et Douane.

PHARMACIE,

DROGUERIE ET MEDICAMENTS PATENTES.

J'ai l'honneur de prévenir Messieurs les médecins, les familles et le public en général, que j'ai transporté ma pharmacie de la rue Louisa dans le local, rue de Chartres, No 138, ci-devant occupé par M. Wright & Co sous l'hôtel d'Orléans. Je tâcherai de tenir dans ce nouvel établissement tous les médicaments patentés américains, français, anglais et allemands en vente aussi que j'y remplirai toutes les formules, auxquels je donnerai moi-même le plus grand soin.

J'espère que le public et Messieurs les médecins m'accorderont cette même confiance bienveillante, dont ils m'ont honoré depuis plus de douze ans, j'en sollicite respectueusement la continuation.

Nlle Orléans, 1er novembre 1861. AD SCHWAB, pharmacien, 16nov—1m 138 & 138, rue de Chartres.

PHARMACIE DE C. ROBIN,

Encoignure Ste-Anne et Villeré.

ON offre à vendre en gros et au détail, à des prix très modérés, un grand assortiment de produits chimiques et pharmaceutiques de la maison MENIER de Paris, tels que Pyrophosphate de fer et de soude, Chlorure de zinc, Chlorure d'or, Lactate de fer, Glucinium, Alumine, Brucine, Atropine, etc., etc.

Essences et Alcoolats, de diverses.

Poudres insecticides de Girolame, Cachou, Digne, Phéniques;

Ventouses, Scarificateurs, Serre-fines, Tubes, Ballons, Cornues, Entonnoirs, Fioles françaises et américaines; Médicaments patentés français et américains, tels que Sirop Ducourt, Elixir de Guillié, Sirop mellifique de Grocollier, Sirop d'Acétate, Rob-Boyveau-Laffecteur, etc., etc.

Spécialités américaines, telles que Mustang Liniment, Ayer's Syrup, Smith's Tonic Syrup, Davis' Pain Killer, etc.

On trouvera en outre dix balles de Quinquina jaune, Glycérine, Petit Absinthe, etc., etc.

Parfumerie française et américaine. Savons des familles, Boîtes de toilette, Peignes fins, Peignes démêloirs, &c. Encre, Colle-forte, Colle de poisson [illegible] 91